



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 48177

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur l'actuel non-respect des engagements pris par la France en matière d'aide au développement. Le directeur général du FMI a exprimé, il y a plus d'un an déjà, ses craintes légitimes face au contexte de crise internationale : « Des centaines de milliers de personnes vont mourir de faim, ce qui entraînera des cassures dans l'environnement économique. Les progrès réalisés par les pays en développement au cours des dernières années pourraient être complètement détruits si rien n'est fait pour endiguer la crise ». Le président Jacques Chirac avait pris l'engagement d'atteindre 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD en 2012 et le président Nicolas Sarkozy a confirmé cet engagement pour 2015. Un deuxième engagement a été pris en 2005 et réitéré en 2007 par la présidence actuelle : celui du doublement de la part d'APD transitant par les ONG françaises entre 2004 et 2009. Cet engagement financier correspondait à la reconnaissance de la « contribution essentielle des organisations de solidarité internationale à la mise en oeuvre de la politique française de coopération et de solidarité internationale », selon les conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement de mai 2005. Il devait contribuer à combler le retard pris par la France en la matière alors que la plupart des institutions nationales et internationales s'accorde à reconnaître qu'une coopération moderne se doit d'associer étroitement les organisations de la société civile pour impliquer le plus largement possible les citoyens et travailler en partenariat avec les sociétés civiles du Sud. En effet, avec 1,14 % de l'APD transitant par les ONG françaises en 2004, la France était alors très loin de la moyenne des pays de l'OCDE qui se situait déjà à un peu plus de 5 %. Plus récemment, en août 2008, M. Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, rappelait cette « exception française » et consacrait l'augmentation de la part d'APD transitant par les ONG comme l'un de ses quatre chantiers prioritaires. Nous sommes désormais en 2009. Selon le scénario de doublement, l'enveloppe totale de crédits publics pour les projets des ONG françaises devrait atteindre à la fin de l'année deux cents millions d'euros et leur part dans l'APD, 2,28 %. Or, en ce mois d'avril, la coordination solidarité urgence développement nous indique que le ministère des Affaires étrangères et européennes n'a toujours pas communiqué la maquette budgétaire pour le soutien des projets des ONG en 2009. Les crédits 2009 seront finalement en baisse par rapport à ceux de 2008. Selon toute vraisemblance, la part d'APD transitant par les ONG restera en 2009 inférieure à 1,5 %. Si ce scénario se confirme, l'objectif de se « rapprocher des standards de la plupart de nos partenaires, notamment au sein de l'UE » comme s'y engageait Monsieur Alain Joyandet aura fait long feu. Le niveau des crédits envisagés pour 2009 permettra tout juste à l'État d'honorer ses contrats signés avec les ONG pour les projets en cours. Alors que le monde connaît une multiplication des crises qui appellent un renforcement de la solidarité à l'égard des pays les plus défavorisés, elle reste convaincue que la responsabilité du développement, l'action humanitaire d'urgence, la défense des droits humains, la gestion durable de l'environnement reposent en grande partie sur les acteurs économiques, sociaux, civiques et sur leurs organisations qui sont nos partenaires et que nous devons soutenir. Elle lui demande donc de faire en sorte que les engagements de la France soient respectés en matière d'aide publique au développement - sans maquillage des chiffres (l'aide au retour n'a pas encore fait ses preuves) - et qu'une maquette budgétaire solide soit communiquée dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes partage le souci de l'honorable parlementaire de voir concrétiser les engagements présidentiels concernant l'évolution de la part du revenu national brut consacrée à l'aide publique au développement, ainsi que l'évolution du pourcentage de l'aide transitant par les ONG. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 5 juin 2009 a confirmé qu'en dépit d'un contexte budgétaire difficile, la France maintiendrait son effort d'aide aux pays en développement et le principe de l'adhésion à l'objectif international de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement en 2015. Le CICID a demandé à ce que 60 % de nos ressources budgétaires d'aide aillent à l'Afrique subsaharienne. Une liste de 14 pays pauvres prioritaires a été adoptée sur lesquels seront concentrés 50 % de nos dons et instruments très concessionnels. Les ONG françaises jouent un rôle important en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, d'action humanitaire et de promotion des droits de l'homme. Afin d'accompagner leur engagement, le ministère des affaires étrangères et européennes a mobilisé des moyens accrus en 2008, dont 70 MEUR directement affectés au soutien de leurs initiatives à travers l'instrument ONG. L'année 2009 se présente comme celle d'une consolidation de ce partenariat : les crédits ont été préservés et la totalité des cofinancements de projets sera désormais engagée sur une base pluriannuelle, ce qui répond à une attente des ONG. Cette consolidation s'est également traduite, dans le cadre de la modernisation du ministère et de la création de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, par la prise en charge de la gestion opérationnelle de ces cofinancements par l'Agence française de développement (AFD), la mission « société civile » en conservant le pilotage stratégique. Une division spécialement dédiée à ce nouveau partenariat s'est mise en place à l'AFD et les premières décisions de financement ont été prises début mai. Autre priorité affichée en 2008 et mise en oeuvre en 2009 : la promotion d'un volontariat international d'échanges et de solidarité rénové. L'objectif est de multiplier par trois en cinq ans, de 5 000 à 15 000, le nombre des volontaires accompagnés. Il passe par la transformation de l'Agence française des volontaires du progrès (AFVP) en plate-forme commune à tous les acteurs concernés. Dans ces conditions, la part de l'APD transitant par les ONG françaises est appelée à croître, conformément aux engagements du Président de la République. Le pilotage de nos engagements et leur traduction budgétaire donnera lieu à la mise en place d'indicateurs de résultats sur la politique française d'aide au développement qui seront soumis au Parlement, de même qu'un tableau interministériel de suivi de nos engagements sera établi.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48177

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4141

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10163